

Compte Rendu du conseil municipal du 29 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 29 octobre à 12H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni salle du conseil en séance ordinaire sous la présidence de Madame Cécile DEBON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme DEBON Mme DECOURTY M PAULME M DELPY Mme GOSLIS M JANNOT Mme GOURIOU BAZE formant la majorité des membres en exercice

ETAIENT ABSENTS:

M AUTISSIER,
M PONCELET, pouvoir à M AUTISSIER
Mme TERZI,
M PAPAIL ;
M BONMARCHAND,
M BRILLAULT,

Mme GOURIOU BAZE est élue secrétaire de séance.

N°2022-36: création et modernisation des équipements sportifs

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant la «**création et la modernisation des équipements sportifs** » (plateaux multisports, terrain de tennis, skate-parks, blocs escalade, parcours de sport-santé) ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la subvention ANS (Agence Nationale du Sport) exercice 2022/2023;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte l'avant-projet de «**la création et la modernisation des équipements sportifs** » (plateaux multisports, terrain de tennis, skate-parks, blocs escalade, parcours de sport-santé) ;

pour un montant de 179 826.27€ HT soit 215 791,52€ TTC

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation ANS 2022/2023

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

ANS-création et modernisation des équipements sportifs

123 958.82€ HT

Autofinancement :

91 832.70€ TTC

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2023, article 2313 section d'investissement ;

Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Séance levée à 12H30.